

**Délibération CA-2018-39  
du Conseil d'administration réuni en formation plénière  
Séance du 5 octobre 2018**

**Approuvant les calendriers universitaires 2018-2019**

*Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 10 novembre 2017 ;  
Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;  
Vu les calendriers des composantes communiqués aux membres du Conseil d'administration.*

Considérant que le Conseil d'administration délibère sur toutes les questions que lui soumet le Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 5 octobre 2018 en formation plénière, à 27 voix « pour », 1 voix « contre », des 28 membres présents ou représentés :

**ARTICLE UNIQUE** : Approuve les calendriers universitaires 2018-2019.

Fait à Créteil, le 5 octobre 2018

La Vice-Présidente du Conseil  
d'administration

Marie-Albane de SUREMAIN



Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ



*Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.*